
États financiers du Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État de la situation financière	2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6–16

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

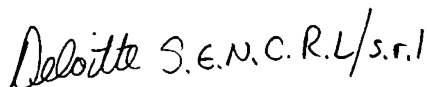
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

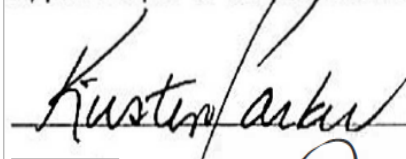
État de la situation financière

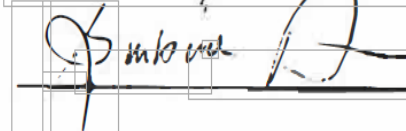
Au 31 mars 2018

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		12 632 344	583 210
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	15	4 028 807	151 000
Débiteurs		1 446 338	69 165
Charges payées d'avance		310 136	66 819
		18 417 625	870 194
Dépôts au titre de la location et dépôts de garantie		84 414	—
Immobilisations	7	149 649	125 705
		18 651 688	995 899
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		12 343 019	587 602
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	3 606 607	151 000
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4	2 109 646	119 762
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	5	7 992	11 830
Montant à verser à Action Cancer Ontario		15 539	—
Produits différés		17 362	—
		18 100 165	870 194
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	13	1 364 800	—
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	149 649	125 705
		19 614 614	995 899
Engagements	9		
Passif net		(962 926)	—
		18 651 688	995 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel
		\$
Produits		
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	826 586 599
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		101 841 146
Produits d'intérêts		171 866
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	181 281
Autres produits		2 510 392
		104 704 685
Total des produits		931 291 284
Charges		
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	826 586 599
Activités et initiatives		
Services impartis aux termes de contrats		
Services à domicile/en clinique		58 114 577
Services à l'école		3 314 644
Services de soins de fin de vie		2 080 210
Autres		783 324
Salaires et avantages		30 728 272
Fournitures et services médicaux		4 029 606
Location de matériel médical		1 714 811
Fournitures et articles divers		1 536 983
Matériel – autres		721 644
Bâtiment et terrain		1 151 962
Amortissement		181 281
Réparations et entretien		306 548
		104 663 862
Total des charges		931 250 461
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		40 823
Charges non capitalisées liées aux avantages du personnel	13	(11 840)
Dépenses du fonds de soins	19	(35 723)
Passif net repris au moment de la transition	12	(956 186)
Excédent des charges sur les produits		(962 926)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

			2017
	Non grevés	Fonds de soins	Montant réel
			\$
Actif net au début de l'exercice	–	–	–
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant les éléments qui suivent	40 823	(35 723)	–
Passif net repris au moment de la transition	(40 823)	437 597	–
Passif net à la fin de l'exercice	–	401 874	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		(962 926)	—
Trésorerie reçue au moment de la transition		10 919 668	—
Passif net repris au moment de la transition		956 186	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		181 281	124 071
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		(181 281)	(124 071)
		10 912 928	—
Variation des éléments hors trésorerie	11	1 136 206	8 472
		12 049 134	8 472
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(45 949)	(9 949)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		45 949	9 949
		—	—
Augmentation nette de la trésorerie		12 049 134	8 472
Trésorerie au début de l'exercice		583 210	574 738
Trésorerie à la fin de l'exercice		12 632 344	583 210

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Depuis le 3 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements	10 ans
Système téléphonique	10 ans

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le RLISS offre des prestations déterminées au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages de retraite ainsi que des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces avantages comprennent un régime de retraite, un régime d'assurance maladie et de soins dentaires et des congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis. Le RLISS a adopté les politiques suivantes en ce qui concerne la comptabilisation de ces avantages offerts aux employés :

- i) Les coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux coûts des soins de santé, aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des estimations et aux gains ou aux pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité est amorti en résultat sur la durée de service résiduelle estimative des groupes d'employés, de façon linéaire.
- ii) Les coûts liés au régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées correspondent aux cotisations de l'employeur au régime durant la période.
- iii) Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'utilisation des avantages auxquels les employés ont droit et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des hypothèses actuarielles ou de la réalité est comptabilisé sur la durée de service résiduelle moyenne des employés.
- iv) Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les passifs susmentionnés correspond à la meilleure estimation de la direction quant au coût d'emprunt du RLISS.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	119 762	169 959
Montant à verser au Ministère transféré du CASC de Simcoe Nord Muskoka		—
Financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice considéré	(2 266 648)	(76 389)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	1 849 789	26 192
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	2 109 646	119 762

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto et de Mississauga Halton (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 379 500 \$ (2017 – 423 000 \$). Le RLISS a engagé des dépenses admissibles d'un total de 371 508 \$ (2017 – 411 170 \$) relativement à ce financement. Les fonds inutilisés restants de 7 992 \$ (2017 – 11 830 \$) sont présentés au poste Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest, dans l'état de la situation financière.

Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLSS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	270 315	186 023	84 292	—
Logiciels	124 147	124 147	—	—
Matériel	343 684	327 036	16 648	—
Améliorations locatives	2 119 213	2 103 823	15 390	35 776
Mobilier et agencements				89 929
Système téléphonique	538 086	527 874	10 212	—
	4 644 675	4 495 026	149 649	125 705

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	125 705	239 827
Apports afférents aux immobilisations transférés du CASC de Simcoe Nord Muskoka	159 276	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	45 948	9 949
Amortissement pour l'exercice	(181 281)	(124 071)
Solde à la fin de l'exercice	149 648	125 705

Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2022.

	\$
2019	1 411 404
2020	1 094 091
2021	412 588
2022	12 284
	<u>2 930 367</u>

10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

11. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(3 361 016)	271 741
Débiteurs	(569 176)	(10 195)
Charges payées d'avance	289 061	14 878
Dépôt au titre de la location et dépôt de garantie	(84 414)	
Créditeurs et charges à payer	1 889 807	50 822
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 455 607	(271 741)
Montant à verser au Ministère	(175 721)	(50 197)
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	(3 838)	3 164
Montant à verser à Action Cancer Ontario	15 539	—
Produits différés	(331 483)	—
Avantages sociaux futurs	11 840	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<u>1 136 206</u>	<u>8 472</u>

12. Transition du Centre d'accès aux services communautaires de Simcoe Nord Muskoka

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Simcoe Nord Muskoka au RLISS de Simcoe Nord Muskoka, y compris la mutation de tous les employés du CASC de Simcoe Nord Muskoka. Cette transition a eu lieu le 3 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de services de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	\$
Actif	
Trésorerie	10 919 668
Débiteurs	807 997
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	516 791
Charges payées d'avance	532 378
Immobilisations	159 276
	<u>12 936 110</u>
Passif	
Créditeurs et charges à payer	9 865 610
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	2 165 605
Produits différés	348 845
Apports reportés afférents aux immobilisations	159 276
Avantages sociaux futurs	1 352 960
	<u>13 892 296</u>
Passif net repris	<u>956 186</u>

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés

Le RLISS comptabilise les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés durant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Ces passifs sont déterminés en fonction d'analyses actuarielles.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le RLISS offre à certains groupes d'employés des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance-vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, après leur départ à la retraite. Le RLISS verse 50 % des primes liées à ces avantages à ses retraités non syndiqués. Le RLISS comptabilise ces avantages à mesure qu'ils sont gagnés durant la période de service de l'employé. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2018.

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés (suite)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation.

	%
Position sur l'échelle salariale	2,00
Taux de croissance des coûts des soins de santé	6,00
Taux de croissance des coûts des soins dentaires	2,75
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	3,10

Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis

Le RLIS offre chaque année à certains groupes d'employés un nombre déterminé de jours de congé rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les droits à ces journées ne sont pas acquis, et les employés peuvent se prévaloir de ces congés sur-le-champ. Les employés peuvent accumuler les journées de congé non utilisées, jusqu'à un plafond prévu dans leur contrat de travail. Les journées ainsi accumulées peuvent être utilisées au cours d'exercices ultérieurs, dans la mesure où la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte qu'il doive s'absenter durant une période qui excède le nombre de jours de congés attribué pour l'exercice considéré. Les journées de maladie sont rémunérées en fonction du salaire de l'employé au moment de leur utilisation. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2018.

L'évaluation des congés auxquels les droits ne sont pas acquis se fonde sur la meilleure estimation du RLIS des taux des éléments suivants :

	%
Position sur l'échelle salariale	2,00
Taux d'actualisation	3,10

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi est calculé comme suit :

	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis	Total du passif
	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	789 600	470 100	1 259 700
Pertes actuarielles non amorties	220 700	(115 600)	105 100
Total du passif	1 010 300	354 500	1 364 800

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés (suite)

Le tableau qui suit présente la charge liée aux prestations pour l'exercice.

	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis	Total du passif
	\$	\$	\$
Coût des prestations pour la période considérée	47 876	49 616	97 492
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	29 511	3 333	32 844
Amortissement des pertes actuarielles/gains actuariels	5 649	11 909	17 558
Total de la charge	83 036	64 858	147 894

La tranche non capitalisée de la charge liée aux prestations de 11 840 \$ est présentée dans les fonds liés aux avantages des employés.

14. Régime de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 420 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 252 581 \$ (2017 – 354 986 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 826 586 599 \$ (2017 – 892 323 214 \$) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	465 319 108	445 797 205
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	150 505 848	146 841 685
Centres d'accès aux soins communautaires	9 179 465	105 707 993
Services de soutien communautaires	15 614 653	15 537 085
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	9 670 159	8 991 978
Centres de soins de santé communautaires	12 741 392	11 828 900
Programmes communautaires de soins de santé mentale	29 203 855	27 844 391
Programmes d'aide aux toxicomanes	6 153 542	5 309 334
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	126 887 428	123 177 528
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	1 210 124	1 186 090
	826 586 599	892 323 214

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 3 606 607 \$ (2017 – 151 000 \$) était à recevoir du Ministère et inclus au poste Montant à recevoir du Ministère dans l'état de la situation financière. Le montant de 3 606 607 \$ était à verser aux fournisseurs de services de santé et il est inclus dans le tableau qui précède. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats.

Comme le précise la note 12, depuis le 3 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Simcoe Nord Muskoka. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

18. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats.

	2018	2017
	\$	\$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	56 359	60 200
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	80 504	58 975
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	28 238	38 931
	165 101	158 106

19. Fonds de soins

Le fonds de soins est un fonds grevé d'une affectation à l'interne. Les dons reçus par le CASC servent à soutenir les activités du fonds de soins. Le fonds de soins sert à soutenir les besoins des patients, y compris des services de répit pour les aidants et l'achat de matériel médical. Les fonds sont également affectés à la formation du personnel et aux activités de développement organisationnel.